

**Procédure de demande de subvention festival Augenblick
Année scolaire 2022 – 2023**

Date limite de dépôt de la demande de subvention : 17 octobre 2022

La demande s'effectue par le biais d'un **formulaire PDF à remplir de manière électronique**. Pour cela, il conviendra de suivre les étapes suivantes.

1. Téléchargement du logiciel

Pour pouvoir remplir le formulaire, il faudra l'ouvrir avec le logiciel **Adobe Acrobat Reader DC**. Beaucoup d'ordinateurs sont déjà équipés de ce logiciel. Si ce n'est pas le cas, il faudra le télécharger.

Ce logiciel peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante <https://get.adobe.com/fr/reader/otherversions/>

Pour télécharger le logiciel, il faudra renseigner votre système d'exploitation (Mac ou Windows), la langue et cliquer sur la version proposée.

2. Accès et ouverture du formulaire

Le formulaire est à télécharger directement sur la page internet de la Darilv consacré au dispositif Augenblick (<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/dareic/projets-regionaux-transfrontaliers-et-en-pays-germanophones/action-culturelle-en-langue-regionale/augenblick/>).

Il vous faudra cliquer sur le lien, puis choisir l'option « ouvrir avec » et de sélectionner Adobe Acrobat Reader DC.

Vous pourrez alors remplir le formulaire sans l'imprimer (les versions papier ne seront pas prises en compte).

3. Envoi des données

Une fois le formulaire rempli, il conviendra de cliquer sur « fichier », puis « enregistrer sous » en utilisant la structure de nom de fichier suivante :

nom de famille de l'enseignant(e)_commune_nom de l'établissement.pdf

⇒ Exemple : Meyer_Rosheim_Rosenmeer.pdf

Dans le cas de demandes multiples, merci d'ajouter un numéro au nom du fichier.

Le formulaire devra ensuite être transféré au directeur d'école ou chef d'établissement par mail. Ce dernier valide la demande de subvention (en cochant la case prévue à cet effet) et envoie le formulaire par courriel à ce.maeri@ac-strasbourg.fr

Action régionale, transfrontalière et en pays germanophones